



Succession pour des enfants ne voulant plus porter le nom du pere

Par **acorsica**, le **08/03/2008** à **22:23**

en cas d'une autorité parentale exclusive à la mère, avec une demande de changement de nom patronymique de la part des enfants, en faveur de celui de la mère, les enfants pourront ils prétendre plus tard à l'heritage eventuel du pere ?
plus aucune relation entre le père et les enfants, mais de très bonnes relations avec la grand mère paternelle, le père étant fils unique, et ayant deja 1 enfant d'un premier mariage

Par **Visiteur**, le **12/03/2008** à **18:29**

Bonsoir,
Ils ne sont pas déchus de leurs droits parce qu'ils ne portent pas le nom du Père.
Exemple, une Femme peut avoir des enfants de Pères différents et qui portent le nom maternel. Ces enfants ont pourtant un Père dont ils sont les successeurs.

Par **acorsica**, le **13/03/2008** à **13:48**

bonjour,
je vous remercie pour votre réponse qui me rassure et me satisfait, pour l'avenir de mes enfants.